

Bien que cela soit des plus étranges—et peut-être que si c'était moins sérieux je pourrais plaisanter davantage—je crois que nous serons réduits à adopter le C-205, les amendements au bill C-205 et les amendements à d'autres bills pour aider telle ou telle partie du pays et, alors qu'il s'agit de Québec et de Montréal aujourd'hui, ce pourrait être une autre région du Canada demain, en attendant que le ministère commence à se mettre au diapason du siècle et élabore des politiques constitutionnelles viables qui reflètent la réalité canadienne. Ce que nous faisons, c'est tout au plus du rapiécage. Combien de temps encore faudra-t-il attendre avant que la population canadienne commence à nous demander si nous allons affecter des fonds particuliers pour aider des régions particulières du pays pour diverses raisons constitutionnelles. C'est là un aspect de cette question vitale que l'on appelle de façon tellement anonyme la loi modifiant la loi sur les subventions au développement régional. Nous savons que nous ne pouvons pas continuer plus longtemps à vivre dans ce monde irréel. Nous ne sommes pas tous les mêmes. Je suis heureux que le ministre parraine ce bill parce que si nous pouvons nous permettre les deux Canadas économiques que ce bill créerait, le ministre ferait sûrement preuve de plus de souplesse dans ses tractations avec son grand ami et collègue le premier ministre du pays.

Peut-être le ministre pourrait-il convaincre le premier ministre de faire preuve d'un peu de souplesse à propos de la constitution afin que nous puissions, au lieu d'avoir une série d'entretiens sur la constitution qui n'ont mené à rien, échanger des idées qui correspondent aux réalités du pays et à nos différences régionales. Je ne parle pas de l'élément français, de l'élément anglais ou d'un troisième élément, mais cela entre en jeu. D'après moi, nous vivons dans un rêve si nous croyons le pays homogène. Le Québec est différent et, Dieu en soit loué, différent sous bien des aspects. Mais ne conservons pas ce rideau de fumée qui a pollué les entretiens constitutionnels car, faute de nous réveiller et de faire face à la réalité, nous aurons encore des bills comme le bill C-205. Certainement, si le ministre peut créer un précédent et établir effectivement deux Canadas du point de vue économique il peut aller proposer au premier ministre de se montrer un peu plus souple. Je ne parle pas d'un statut spécial établissant deux Canadas, d'un statut d'association, ou de deux nations. Le brave vieux maître des Postes peut sourire, monsieur l'Orateur. C'est peut-être parce qu'il nous a souhaité à tous un joyeux Noël, et parce que le courrier sera livré six jours par semaine, Dieu merci. Mais à mon avis, tant que les législateurs se confineront dans un débat stérile et puéril sur les différences sémantiques au sujet de ce que doivent être nos discussions constitutionnelles, nous affronterons les dures réalités des fonctions que comporte le bill C-205.

S'il y a un message à l'intention du ministre, malgré toute l'appréhension que j'éprouve vis-à-vis de certains des principes de ce bill, j'espère qu'il adoptera le précédent qui s'est établi grâce à ce bill à la table de la constitution de sorte que nous puissions progresser.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui par la Chambre, la séance est suspendue jusqu'à 7 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 7 heures.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous discutons des modifications à la loi sur les subventions au développement régional. Au temps où le Canada n'était pas affligé de difficultés économiques aussi sérieuses, le ministre se faisait une idée beaucoup plus réaliste des remèdes qu'il compte apporter avec cette loi. A Halifax, en octobre 1968, le ministre a dit ce qui suit sur l'objet de la loi sur les subventions au développement régional:

J'ai pour principe premier que nous n'offrirons pas d'expédients à court terme ou de vagues plans à long terme. Nous voulons avoir des plans constructifs, concrets, de durée moyenne. Nous allons planifier chaque entreprise pour 15 ans.

Le ministre avait proposé à l'époque un programme destiné à aider les régions d'expansion lente qui sont en difficulté, car il était évident alors, et ce l'est encore davantage aujourd'hui, que si les choses suivaient leur cours normal—et je parle ici en termes d'économie de marché—ces régions-là ne pourraient pas accueillir le genre d'industrie et de développement économique qui leur sont indispensables pour la mise en valeur des ressources, des matières premières et des ressources humaines.

Dans ces conditions, et parce que l'on ne pouvait attendre des entreprises privées qu'elles s'établissent dans ces régions à expansion lente—alors qu'elles sont en mesure de faire de bien meilleures affaires dans le triangle d'or de Toronto, Hamilton et Windsor et dans les zones de Montréal et de Vancouver—les Maritimes, l'Est du Québec, l'Est de l'Ontario et certaines parties du Manitoba ne pouvaient simplement pas se passer de programmes comme ceux qui étaient proposés aux termes de la loi sur les subventions au développement régional. Cependant la situation est bien différente depuis le mois d'octobre 1968 où le ministre a tenu les propos que je viens de citer. Nous sommes aux prises avec un chômage généralisé. A l'heure actuelle, il y a environ 500,000 chômeurs et ce nombre sera probablement porté à 800,000 en février 1971. Presque 40 p. 100 d'entre eux, monsieur l'Orateur, se trouvent dans la province de Québec. Lorsque le ministre laisse entendre que les députés de n'importe quel parti qui critiquent le bill et les propositions qu'il présente sont des anti-Québécois, il est non seulement injuste mais il rend un mauvais service à cette province. Monsieur l'Orateur, il est juste de dire, je pense, que tous les députés se rendent compte des problèmes graves qui se posent au Québec, étant donné le chômage et la pauvreté qui y règnent, et savent qu'il faut les résoudre. A moins de les résoudre, le pays ne pourra survivre.

• (7.10 p.m.)

M. Caccia: Je me demande quand...

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, les députés de l'arrière-ban qui sont ici uniquement pour le vote lorsque leur Führer ou chef leur commande de le faire...

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: ...n'ont pas à trouver à redire comme l'a fait le député de Davenport (M. Caccia). S'il veut parler,